



Mission régionale d'autorité environnementale  
de Bourgogne-Franche-Comté

**Information sur l'absence d'avis de  
la Mission régionale d'autorité environnementale  
relatif au projet de régularisation administrative  
des entrepôts XPO Logistics sur la  
commune de Chevigny-Saint-Sauveur  
(21 Côte d'Or)**

n°BFC – 2018 - 1499

En application des dispositions de l'article R122-7 du code de l'environnement, l'avis de l'autorité environnementale a été sollicité sur le dossier sus-visé le 23 janvier 2018.

L'autorité environnementale n'a pas émis d'observations dans le délai de deux mois qui lui était imparti au titre de ces dispositions.

En vertu de ces dernières, l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai est mise en ligne sur internet. Portée à la connaissance du maître d'ouvrage par l'autorité compétente, elle est également jointe au dossier d'enquête publique ou de consultation du public.